Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261117-2026_079-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents	: 14
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 17 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER — Noémie JOUNOT — Anne Marie DU BOISBAUDRY – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Caroline VALETTE - Marie DEVOIS

ABSENTS EXCUSES : Pierre Jean JANNIN pouvoir à Marine BARDOU – Anne JACOB pouvoir à Françoise SIRIGU– Erwan MARTIN LAUZER pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Samuel DURAND pouvoir à Noémie JOUNOT - Emmanuel DE LA TOUR pouvoir à Marie DEVOIS

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_079 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Marine Bardou

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante.
Ce rapport a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 25 septembre 2026
Les détails sont disponibles sur le rapport annexé à la présente délibération, mais en synthèse, on peut notamment noter :
La tendance globale reste à la baisse (- 6%) soit – 6293 tonnes et 59 kg par habitant de déchets en moins.
Le tonnage global (collecte porte à porte, points d'apports volontaires et déchèteries) est passé de 87 817 tonnes en 2024 à 81 524 tonnes en 2025.

Ces 87 817 tonnes traitées se décomposent comme suit :
Déchèteries : 60 %
OMR : 20 %
Verre : 8 %
Emballages : 7 %
Biodéchets 4 %
Papier 1%
La mise en place du schéma de collecte contribue à la réduction des déchets ménagers résiduels (-30.9 % depuis 2019) grâce à un meilleur tri des emballages et au tri des restes alimentaires qui s'est mis en place.
Les déchets végétaux ont diminué (-23 %) entre 2024 et 2025 grâce notamment aux ateliers mis en place (jardinez malin) et les nouvelles techniques déployées : mulching, broyage à domicile etc.)

En matière de coût et de financement :
Les charges 2025 s'établissent à 25 533 577 euros et les recettes à 24 125 768 euros et l'équilibre est réalisé grâce au report du résultat 2024
Taux moyen de la dette 3.02 %

Vu le CGCT
Vu la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2026

Le conseil à l'unanimité des votants :
PREND ACTE du rapport annuel sur la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés 2025 présenté aux membres du conseil

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201502 Berger-Levrault (1012)